



ARRETE MUNICIPAL n°2026 - 229
Portant réglementation temporaire de circulation
D 768 – Rue du Général de Gaulle – pont de Bodeu –
Ploubalay
Pour travaux à partir du 1^{er} octobre jusqu'à la fin des
travaux
Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,
Vu la demande de l'entreprise LESSARD TP, rue de la violette, 22100 QUEVERT
Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation durant la période des travaux, D 768 – Rue du Général de Gaulle – Pont de Bodeu – Ploubalay, Beaussais-Sur-Mer pour une démolition d'un ouvrage avec terrassement et réseaux.

ARRETE

- Article 1 :** A partir du 1^{er} octobre jusqu'à la fin des travaux, D 768 – Rue du Général de Gaulle – Pont de Bodeu - la circulation sera interdite durant la période des travaux– Ploubalay, Beaussais-Sur-Mer pour une démolition d'un ouvrage avec terrassement et réseaux.
- Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise LESSARD TP, réalisant les travaux et sous son entière responsabilité.
- Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 4 :** Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à Beaussais-sur-Mer,
Le 25 septembre 2026

Le Maire,
Philippe ORVEILLON

